



Rapport Annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2023

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	5
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE	6
CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	8
2.1 LE PERSONNEL	8
2.2 LE MATERIEL	9
2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10
2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE	11
2.4.1 Modalités de collecte	11
2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire	15
2.4.3 Organisation de la collecte en PAP	16
2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	18
2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES	19
2.6 SYNTHESE.....	22
CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS.....	25
3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010.....	25
3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES	27
3.3 PLPDMA	27
3.4 CONNAISSANCE DES COUTS.....	28
3.5 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE.....	28
3.5.1 Autocollant Stop-Pub	28
3.5.2 Promotion du compostage individuel	28
3.5.3 Promotion du compostage collectif	29
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN.....	30
CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN.....	32

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION	33
6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	33
6.1.1 Site Internet	33
6.1.2 Actualités.....	34
6.1.3 Journal intercommunal.....	35
6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC.....	36
6.3 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE	38
6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION	38
CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	40
7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40
7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41
7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	43
7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	44
7.5 COUTS DU SERVICE	45
CHAPITRE 8 : LES PROJETS	46

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :

3CG : Communauté de communes Cœur de Garonne

AAP : Appel à projet

AV : Apport volontaire

BCMP : Emballages Recyclables

BCMPJ : Emballages Recyclables et Papiers en mélange

CC : Communauté de communes

CCV : Communauté de Communes du Volvestre

DDS Déchets dangereux spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement = Mobilier usagé

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DV : Déchets verts

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

J : Papiers

OMA : Ordures ménagères et Assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Point d'apport volontaire

PAP : Porte-à-porte

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PR : Point de regroupement

RDT : refus de tri

RS : Redevance spéciale

RSHV : Recyclables secs hors verre = Emballages (hors verre) et Papiers

SERD : Semaine européenne de réduction des déchets

SPED : Service Public d'Enlèvement des déchets

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TI : Tarification incitative

TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures

TV : Tout-venant

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

PREAMBULE

La tarification incitative en 2023, c'est parti !

Décriée malgré elle, contestée par certains, attendue pour d'autres, la tarification qui animait nos discussions l'année dernière est en place et nous attendions tous les résultats qu'elle pouvait apporter à notre quotidien.

La tarification incitative a donc commencé le 1^{er} janvier 2023. Celle-ci ne s'est pas faite sans douleur car des créations de compte usagers, des distributions de matériels individuels mais aussi la livraison de matériels collectifs restait encore à déployer sur notre territoire.

C'est dans ces conditions que la tarification a débuté mais avec toutefois, une comptabilisation des levées seulement effectives seulement à partir du 1^{er} mai 2023. Ceci a permis de finaliser les permanences de distribution, peaufiner les installations des dernières colonnes reçues et de pouvoir diriger les administrés sur un nouveau fonctionnement de leur ramassage des déchets.

Le commencement a été bien orchestré puisque, en plus de faire attention à la production des ordures ménagères, les citoyens ont vu des modifications évoluées dans un bon sens, en pouvant jeter d'avantage d'emballages dans leur bac de tri.

Ainsi, des emballages plastiques, en polystyrène, en carton souillé, qui jusque-là étaient jetés avec les ordures ménagères, se retrouvent en 2023 dans le bac jaune de tri ou la colonne d'apport volontaire.

Un geste simple et un message percutant, « **tous les emballages se trient** », facilitent l'orientation de nos déchets et favorisent le remplissage d'une poubelle jaune à la place de celle à une gestion tarifaire.

Si cela est simple, il reste encore un travail à réaliser sur des bons gestes à adopter. Beaucoup ont pu constater des actes d'incivilités, des sacs au pied des points de collecte, des sacs remplis dans le tri dans des bacs ou des colonnes. Cela est dû essentiellement à une méconnaissance plus que des actes hostiles envers un système novateur.

Les résultats de cette année 2023 le prouve, une évolution est en marche et celle-ci ne sera aboutie que lorsque nous aurons délaissé nos mauvaises habitudes et encré nos actions et nos valeurs dans un modèle quotidien, un développement environnemental.



Figure 1 : Tri des déchets

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : La Communauté de Communes du Savès (18 communes, 16 525 habitants), la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (14 communes, 5 533 habitants) et de la Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 communes, 12 804 habitants).

Elle s'étend sur **une superficie de 570 km² selon un axe nord-sud**, au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, pour **une population de 35 415 habitants** (population – INSEE 2020). Les 48 communes qui la composent sont, par ordre alphabétique :

Beaufort, Bérat, Boussens, Cambernard, Castelnau-Picampeau, Casties-Labrande, Cazères, Couladère, Forgues, Francon, Fustignac, Gratens, Labastide-Clermont, Lahage, Lautignac, Le Fousseret, Le Pin-Murelet, Le Plan, Lescuns, Lherm, Lussan-Adeilhac, Marignac-Lasclares, Marignac-Laspeyres, Martres-Tolosane, Mauran, Mondavezan, Monès, Montastruc-Savès, Montberaud, Montclar de Comminges, Montégut-Bourjac, Montgras, Montoussin, Palaminy, Plagne, Plagnole, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-Araille, Saint-Elix le Château, Saint Michel, Sainte-Foy de Peyrolières, Sajas, Sana, Savères, Senarens.

Le territoire de la CC Cœur de Garonne est considéré comme **semi-rural** avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des petites communes très rurales à l'habitat dispersé (cf. **Figure 2**).

Le **Tableau 1** regroupe les principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne.

Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne

Nom	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Nombre de communes	48 communes
Superficie	570 km ² selon un axe Nord-Sud, au Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine
Population (INSEE 2020)	35 415 habitants
Densité moyenne	62 habitants/km ² (min. : 12,1 – max. : 259,1)
Typologie d'habitat	Semi-rural avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des communes très rurales à l'habitat dispersé
Dynamique d'évolution	+ 1% de population entre 2010 et 2015 en moyenne
Particularités du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Population rurale en habitat pavillonnaire• Un territoire bien desservi par 3 déchèteries<ul style="list-style-type: none">• 12 zones d'activités

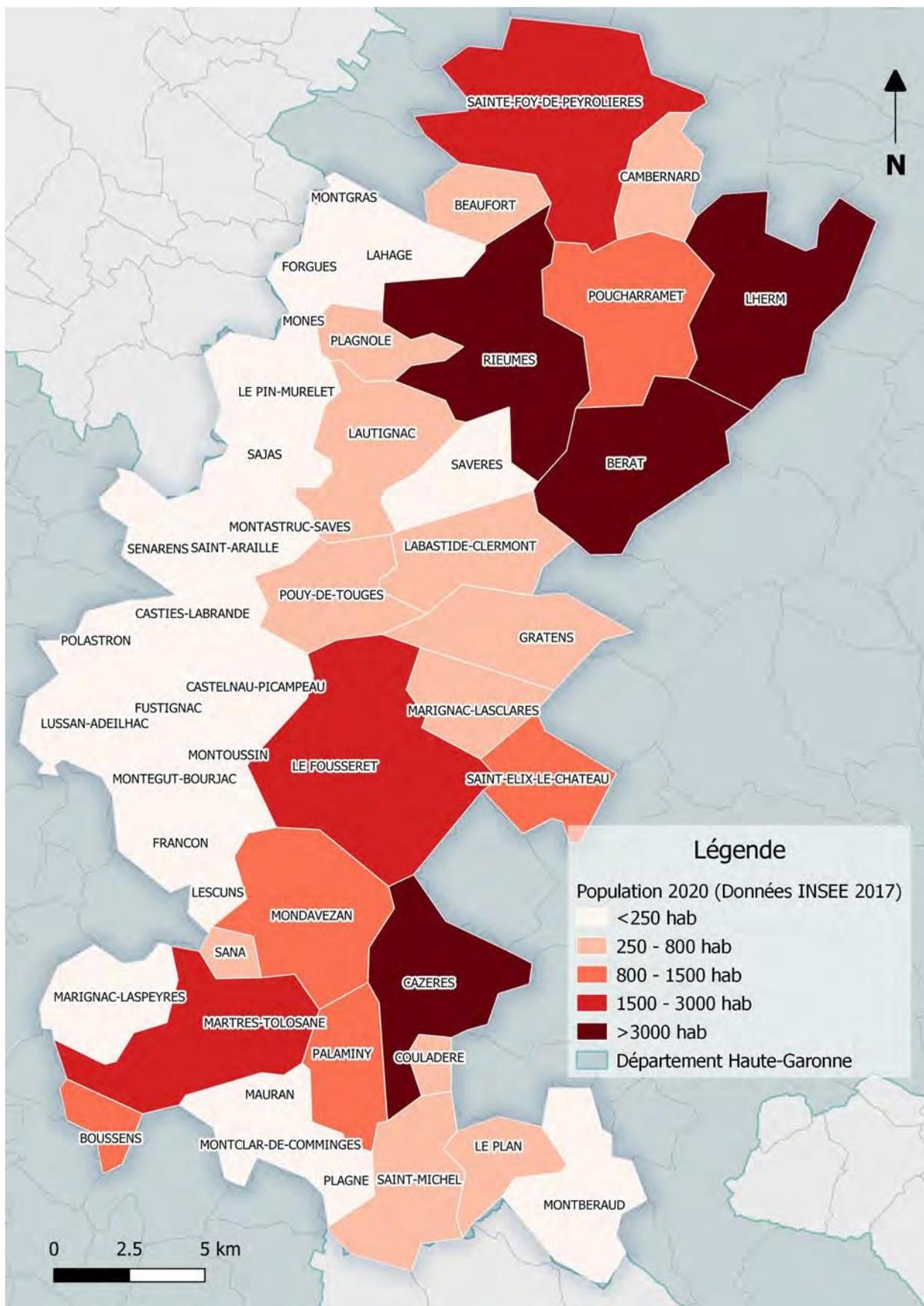


Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Cœur de Garonne

CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1 LE PERSONNEL

Le service compte 48 postes au total.

L'équipe administrative du service OM, basée sur Le Fousseret à la Maison des Pyrénées, comprend un directeur de service qui organise l'ensemble de l'activité relative à la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, un responsable d'exploitation, une assistante administrative, une gestionnaire de la valorisation et du traitement des déchets, deux ambassadeurs du tri qui assurent la communication de proximité, deux chargées des relations usagers.

Les agents de collecte ou de déchèterie sont répartis sur les deux secteurs géographiques définis selon la **Figure 3**.

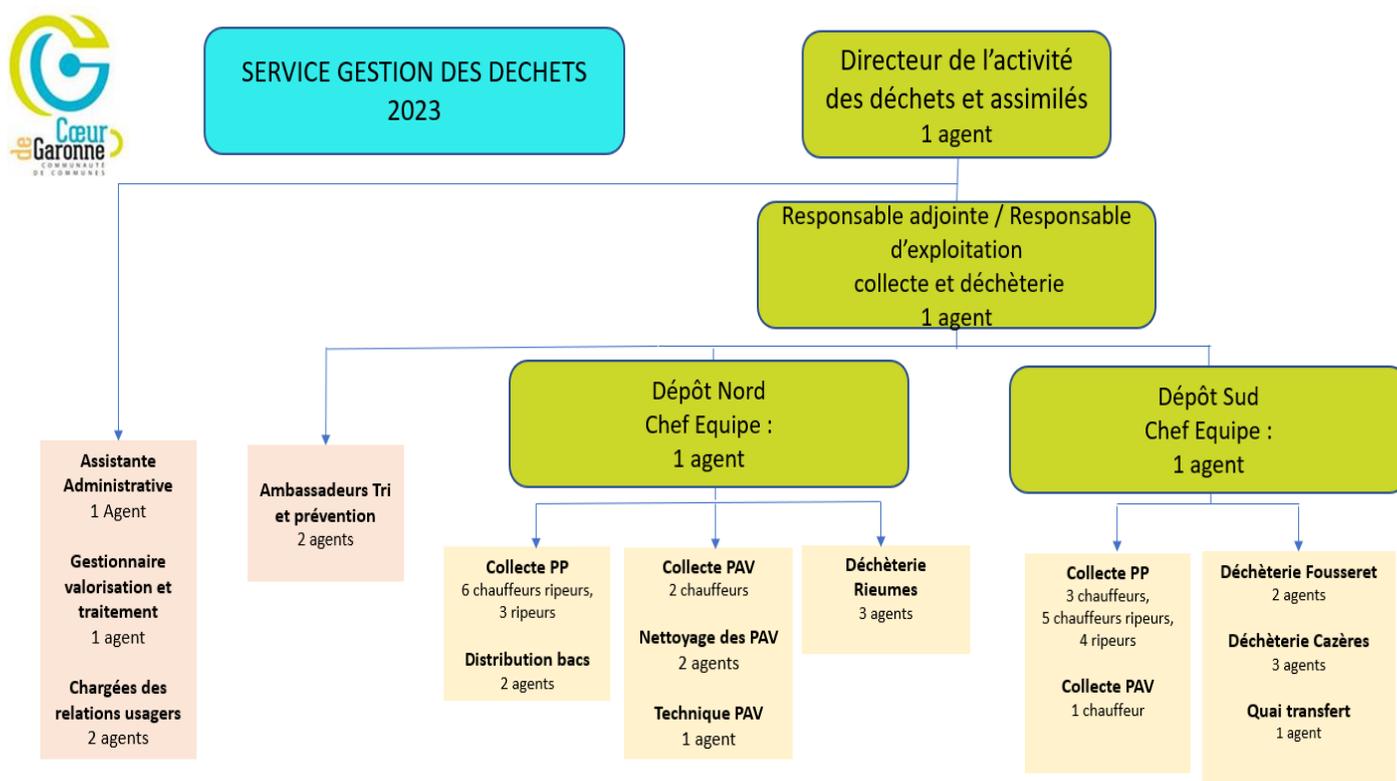


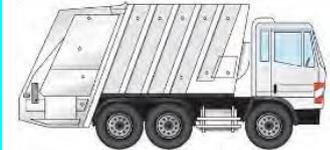
Figure 3 : Organigramme du service de gestion des déchets

2.2 LE MATERIEL

La CC Cœur de Garonne dispose d'un parc de véhicules pour assurer la collecte et le transport réalisés en régie (**Tableau 2**). Les bennes à ordures ménagères (BOM) assurent la collecte en porte-à-porte, 2 BOM Grue réalisent la collecte des PAV OM et du tri.

Un des camions polybenne sur la zone nord réalise la collecte des points d'apports volontaires et les 2 autres se chargent du transport de déchets issue des déchèteries vers les lieux de traitement.

Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie

		SITES	
		RIEUMES (Zone Nord)	MONDAVEZAN (Zone Sud)
VEHICULES	 Benne à ordures ménagères	3 BOM + 1 BOM (mulet)	4 BOM + 1 BOM (mulet)
		1 BOM Grue	1 BOM Grue
		2 Polybennes	1 Polybenne
		2 utilitaires (Bacs – PAV)	1 utilitaire (Bacs – PAV)

Les équipes fonctionnant sur les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) comprennent un chauffeur et deux ripeurs. Les camions BOM Grue et Polybenne nécessitent l'intervention d'un seul chauffeur.

2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Le personnel administratif et le personnel d'animation sont basés à la Maison des Pyrénées (Le Fousseret).

Des bâtiments techniques annexes à chaque déchèterie sont dévolus à la collecte des OMA (garages, vestiaires, sanitaires, bureaux).

Les trois déchèteries disposent des équipements et matériels nécessaires à leur activité.

D'un point de vue pratique, les services de collecte des OMA et des déchèteries sont organisés en deux zones géographiques, « Sud » et « Nord » (**Figure 4**).

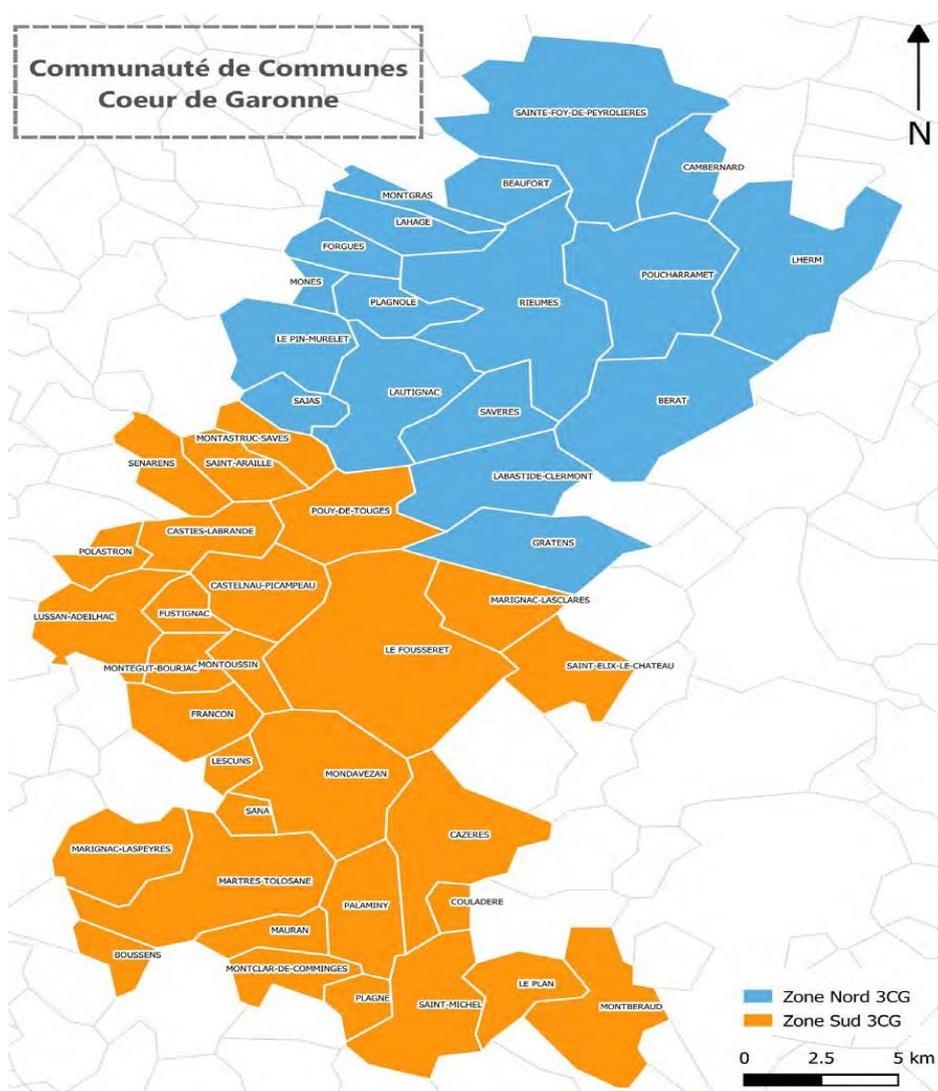


Figure 4 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques

2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service à l'utilisateur se compose :

- ✓ D'un service de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives des emballages recyclables, des papiers et du verre d'emballage).
- ✓ D'un service de déchèteries réservé aux déchets occasionnels et/ou dangereux ne pouvant être assimilés aux ordures ménagères.
- ✓ D'un service d'animation chargé de la prévention et de la communication de proximité.
- ✓ D'un service « Relations usagers » en charge de la création et de la mise à jour du fichier usagers, de la facturation (redevance spéciale) et de l'accueil téléphonique.
- ✓ D'une collecte de cartons en PAP pour les professionnels dont le volume de production hebdomadaire est suffisant (> 240L de cartons à plat par semaine).

Le SPED assure la collecte des déchets dits « Assimilés », c'est-à-dire de nature similaire à ceux produits par un ménage, des usagers non ménagers du territoire (professionnels, administrations, associations...), dans la mesure où cette collecte se déroule dans les mêmes conditions que celle des ménages et n'impose pas de contraintes particulières au service.

De manière générale, la collecte est réalisée en régie exceptée la collecte des recyclables sur certaines communes qui est réalisée en points d'apport volontaire sur le secteur sud, pour le verre et les emballages.

En tant que collectivité adhérente au SYSTOM des Pyrénées, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a transféré la compétence du traitement à ce dernier, notamment pour les flux ayant pour exutoire l'ISDND du Pihourc et le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Il s'agit donc plus précisément des flux d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages ménagers, de papiers graphiques, de cartons et de tout-venant de déchèterie. Pour les autres flux de déchets, le traitement est assuré par des prestataires privés en contrats de prestations directs avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Le SYSTOM réalise également la collecte et le transport des recyclables en apport volontaire du secteur sud (voir plus haut), le transport des OMR depuis les quais de transferts de Carbonne et de Cazères et enfin le transport du tri, excepté celui issu de la zone nord, réalisé en prestation externe.

2.4.1 Modalités de collecte

Les modalités de collecte des OMA à l'utilisateur se déclinent selon les secteurs en :

- ✓ Collecte individuelle en porte-à-porte (**PAP**), l'utilisateur dispose d'un bac individuel ;
- ✓ Collecte en apport volontaire (**PAV**), l'utilisateur dépose ses déchets sur un point d'apport aménagé sur la commune.

Cette organisation des modes de collecte des OMA, largement héritée du fonctionnement des anciennes collectivités, est représentée graphiquement sur les **Figure 6** et **Figure 7**. Ces dernières concernent respectivement les OMR et les recyclables (emballages et papiers). Le mode de collecte indiqué sur la carte est le mode majoritaire sur la commune. Une commune en PAP peut également comporter des points d'apport volontaire (PAV), qui ont également remplacés des points de regroupement (PR), notamment au niveau des centres-bourgs, des logements collectifs, des lieux de passage...



Figure 5 : Photo de la collecte en porte à porte

2022

2023

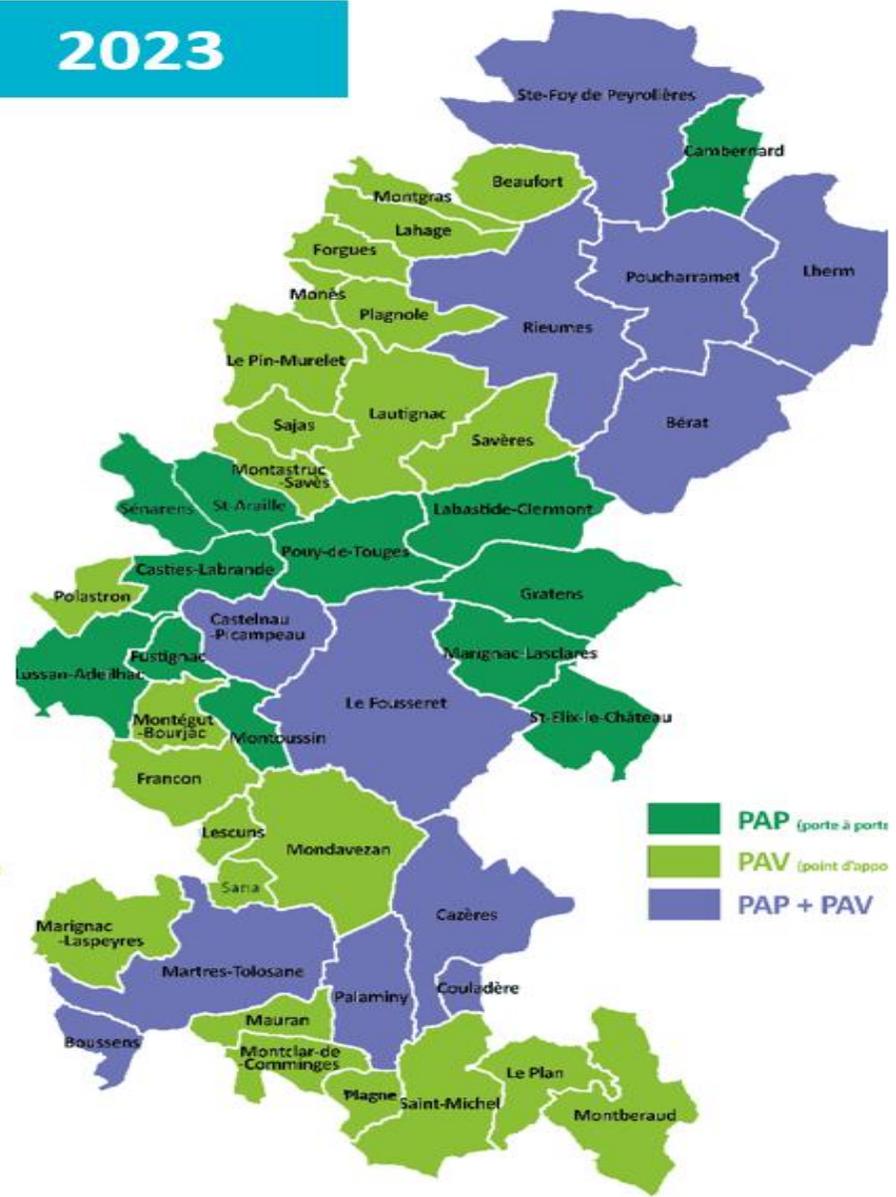
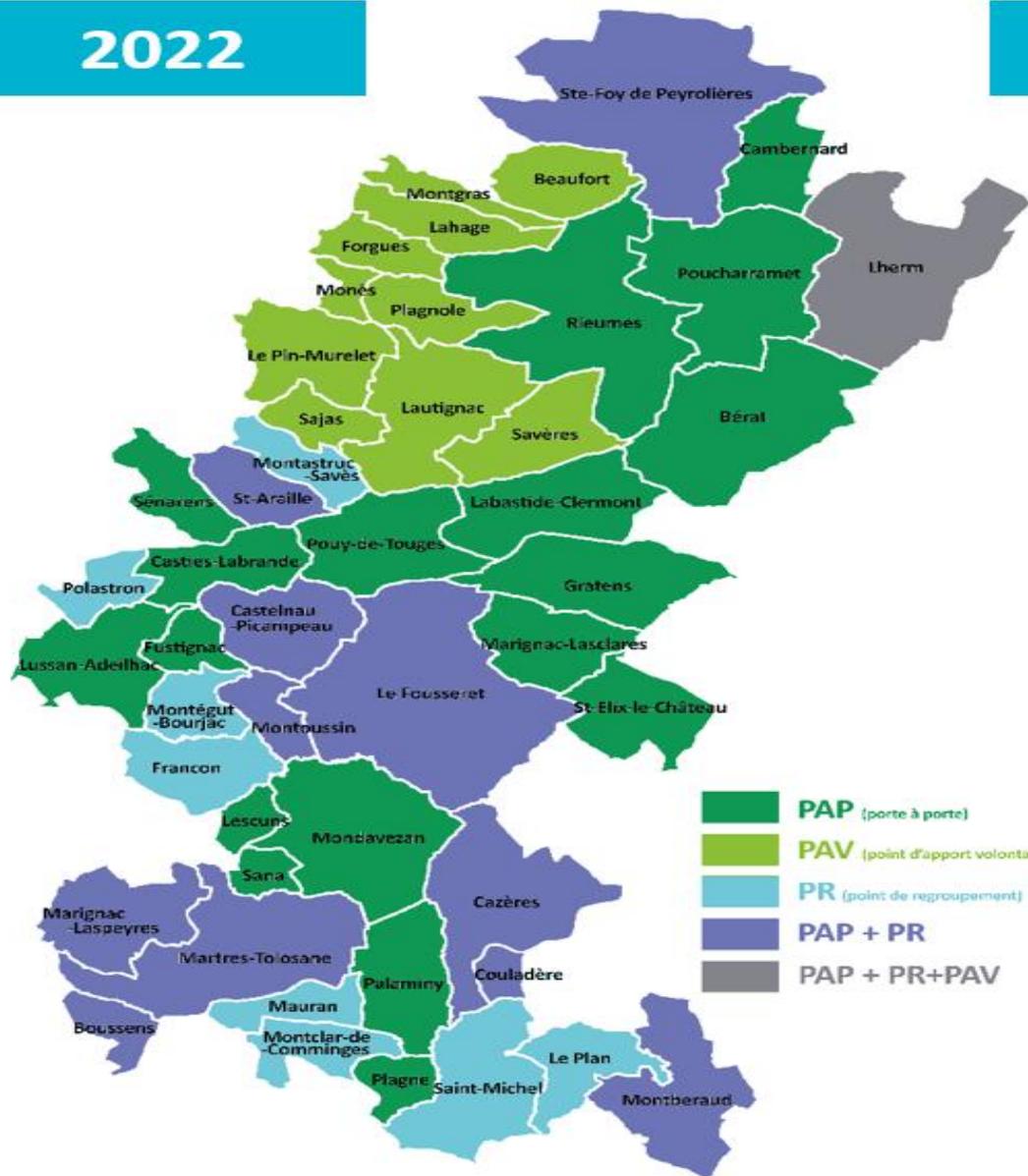


Figure 6 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

2022

2023

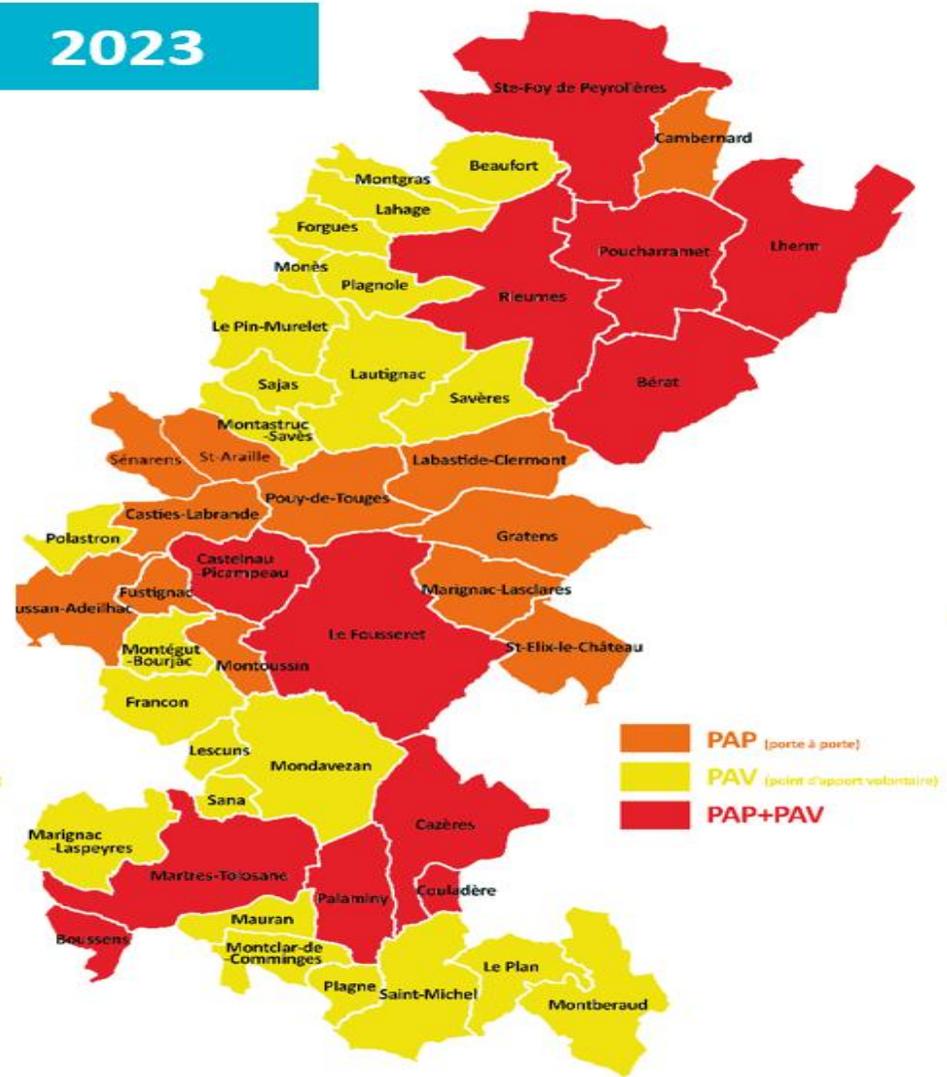
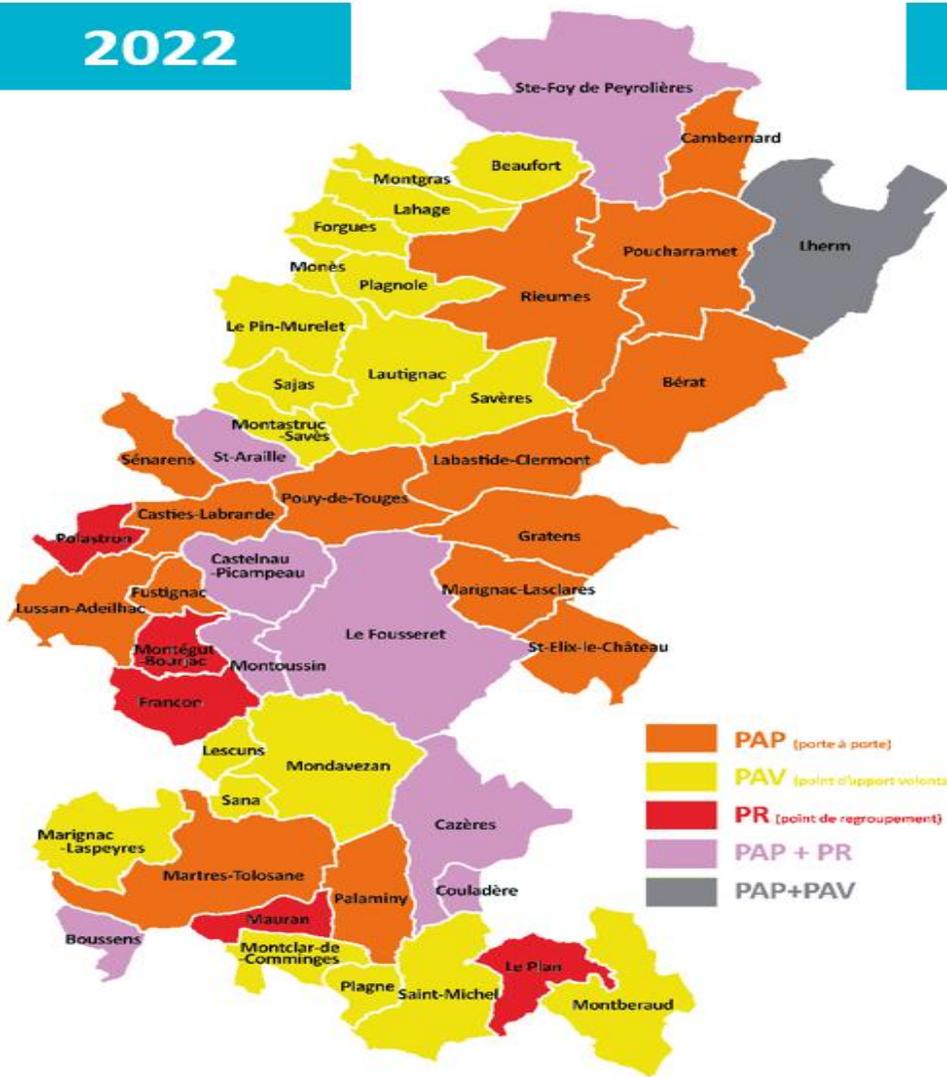


Figure 7 : Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne

2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire

Quatre flux sont concernés par l'apport volontaire.

Les OMR, les emballages et papiers sont majoritairement collectés en apport volontaire sur des petites communes peu denses où l'habitat très dispersé rendrait beaucoup trop coûteux une collecte en porte-à-porte et les centres bourg des grandes communes dont l'accessibilité est restreinte de part la densité des habitations. La collecte est réalisée sur des points d'apport volontaire qui disposent de colonnes semi-enterrées ou aériennes pour le flux d'OMR et de colonnes aériennes pour les emballages, les papiers et le verre.

Les textiles constituant un cinquième flux, sont collectés en apport volontaire dans des bornes à tambour mises à disposition par le collecteur (Le Relais) dont le nombre de contenants est bien inférieur aux points d'apport volontaire.

Pour la partie nord du territoire collectée en régie, l'ensemble des flux (hors textiles) est déposé au quai de Rieumes. Pour la partie sud du territoire dont une partie de la collecte est réalisée par le SYSTOM, les flux (hors textiles) sont acheminés directement vers les exutoires. Les papiers, cartons et emballages sont transportés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Le verre est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). Les Ordures Ménagères sont dirigées vers l'ISDND du Pihourc (transport SYSTOM).

C'est Le Relais qui se charge de collecter les bornes textiles et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac (32).

Le **Tableau 3** reprend les données relatives à l'apport volontaire sur le territoire de la CC Cœur de Garonne pour l'année 2023.

Flux de déchets en apport volontaire (AV)				
	OMR	Verre	Emballages	Textiles
Nombre de contenants	120	202	193	22
Type de contenant	Bornes Aériennes et Semi-Enterrées à contrôle d'accès	Colonnes Aériennes	Colonnes Aériennes	Bornes à Tambour
Tonnage collecté	1 175,97 t	1 239.11 t	625,89 t	169.45 t
Population concernée	9 578 habitants	35 015 habitants	9 578 habitants	35 015 habitants

Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2023

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue à l'aide d'un camion BOM équipé d'une grue pour les OMR et les emballages.



2.4.3 Organisation de la collecte en PAP

La collecte en porte-à-porte est réalisée par les camions bennes à ordures ménagères (BOM) dont l'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les usagers disposent de bacs roulants, individuels ou collectifs, dans lesquels ils déposent leurs déchets qu'ils présentent à la collecte selon un calendrier défini.

Les tournées de collecte débutent vers 4h du matin pour les OMR, les emballages en mélange et les déchets de jardin. Pour les cartons bruns des professionnels, la collecte s'effectue en journée par une équipe de deux personnes.

La fréquence de collecte est codifiée selon le nombre de passages par semaine (*Tableau 4*). Une collecte réalisée une fois par semaine est notée C1. Une collecte réalisée une fois tous les 15 jours est notée C0.5...

L'étude d'optimisation réalisée en 2018 avait montré la nécessité d'harmoniser le service auprès des habitants, dans un souci de maîtrise des coûts mais également d'équité de service, tout en répondant aux besoins réels des habitants.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les communes collectées en bacs individuels bénéficient d'une **collecte hebdomadaire (C1) pour les ordures ménagères** et d'une **collecte par quinzaine (C0,5) pour les emballages et papiers recyclables**.

FREQUENCE	Code fréquence	
	Collecte réalisée une fois par semaine	C1
Collecte réalisée une fois par quinzaine	C0,5	

Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé

Au terme de la tournée, les flux collectés sont acheminés vers leurs sites de traitement respectifs :

- ✓ Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers les centres de transfert de Carbone ou de Cazères puis transportées en semi-remorque par le SYSTOM des Pyrénées vers l'ISDND du Pihourc où elles sont enfouies.
- ✓ Les emballages en mélange (BCMPJ) sont dirigés vers les quais de transfert de Cazères (transport SYSTOM) ou la déchèterie de Rieumes (transport externe) puis acheminée en convoi vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière où ils sont triés par matériaux puis transférés vers les sites de recyclage spécifiques tandis que le refus de tri est enfoui à l'ISDND du Pihourc.
- ✓ Les emballages en verre sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81).
- ✓ Les Encombrants et cartons rejoignent les flux de déchèteries.
- ✓ Les cartons des professionnels sont déposés au centre de tri de Villeneuve de Rivière.
- ✓ Les déchets de jardin ne sont plus collectés en porte à porte et sont déposés en déchèterie. Seule la commune de Cazères propose ce service à ses administrés sous certaines conditions.

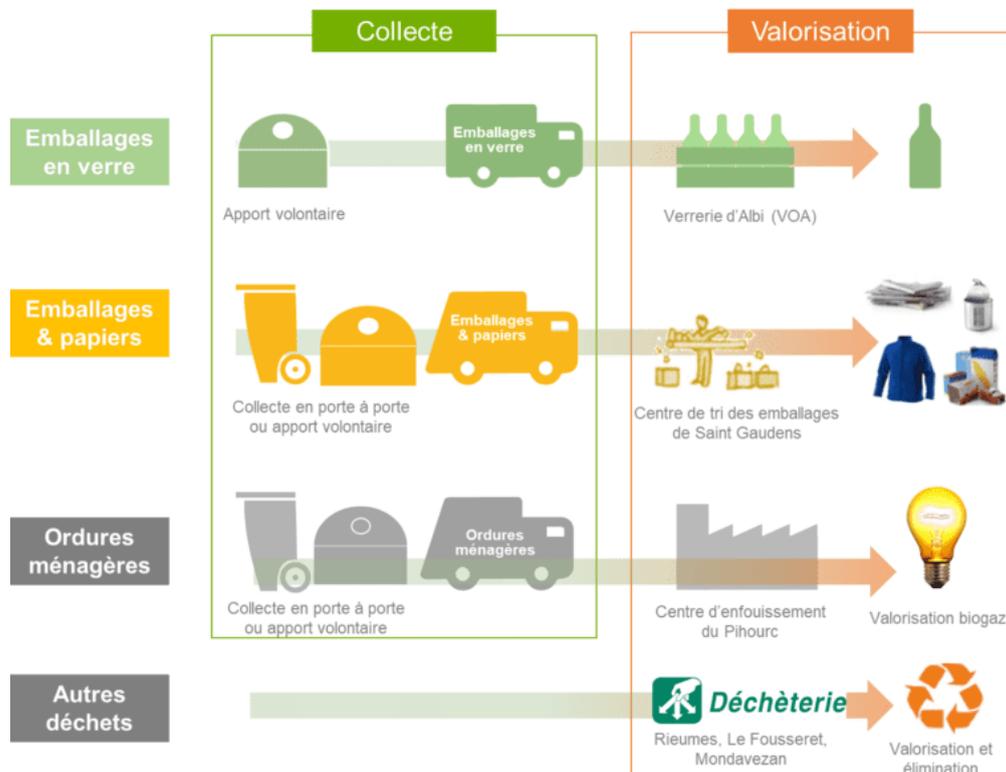


Figure 8 : Destinations de traitement des différents flux collectés

Le **Tableau 5** reprend les données essentielles des flux collectés en PAP.

Tableau 5 : Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne

	OMR	BCMPJ	Cartons Pro
Population desservie	25 437 habitants	25 437 habitants
Tonnages annuels	3 123,11 t	2 153,62 t	134,66 t
Couleur du bac	Gris/Bordeaux	Gris/Jaune	Gris/Jaune

2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les producteurs non ménagers peuvent avoir recours, dans le cadre de la tarification incitative, à la collecte du SPED tant que les déchets générés restent compatibles avec la collecte des ménages. Le seuil maximal de collecte hebdomadaire accepté est égal à 4 200 litres que ce soit pour les ordures ménagères résiduelles mais également pour les déchets recyclables.

2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES

La CC Cœur de Garonne dispose de trois déchèteries situées respectivement sur les communes de Rieumes, Le Fousseret et Mondavezan. Ces structures sont accessibles à l'ensemble des administrés du territoire, ainsi qu'aux collectivités et artisans de la CC Cœur de Garonne. Pour les particuliers, l'accès est gratuit après enregistrement initial avec délivrance d'une carte d'accès (une par foyer) à présenter lors de chaque visite.

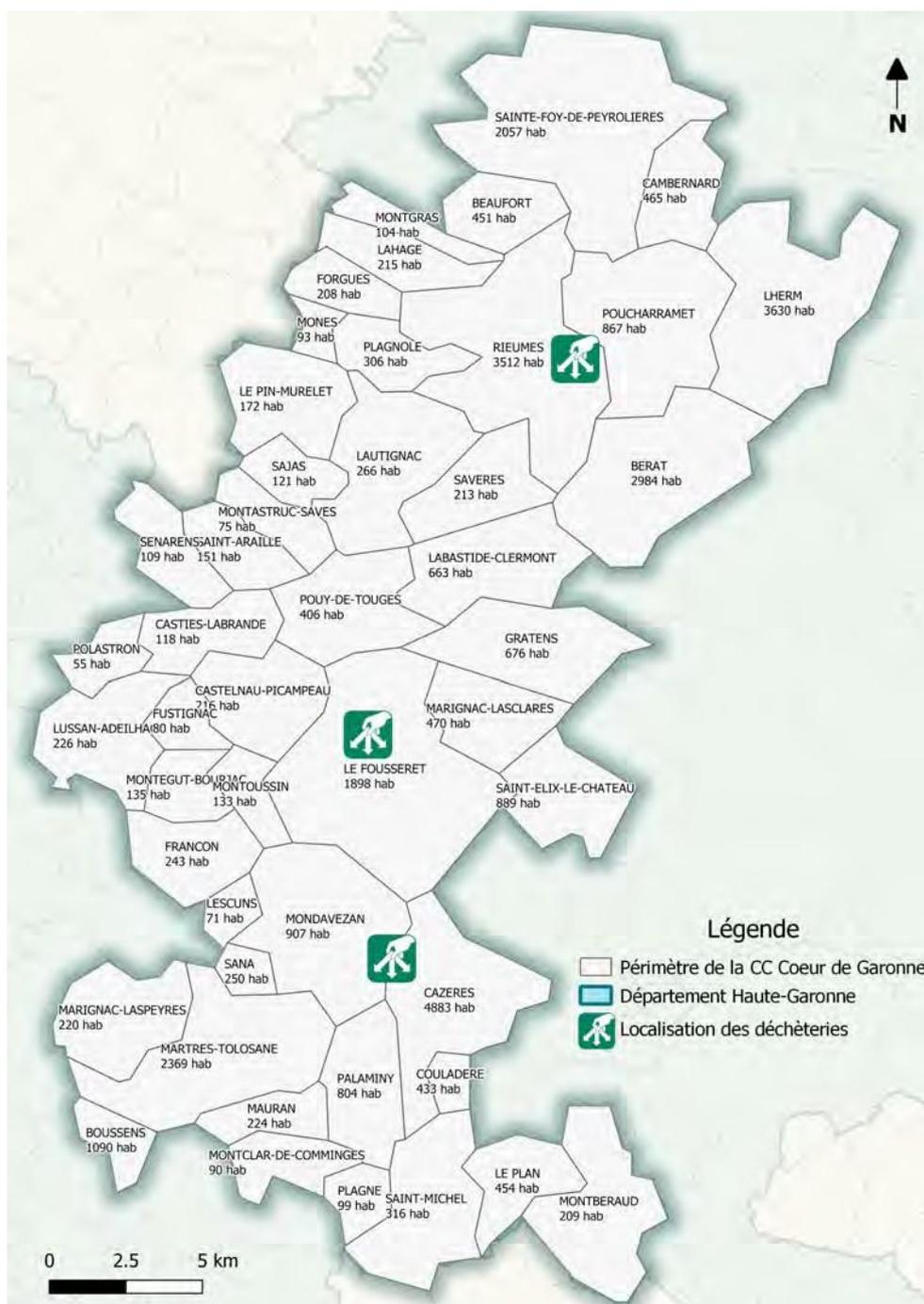


Figure 9 : Positionnement des déchèteries sur le territoire

Les déchèteries situées à Rieumes et Le Fousseret sont accessibles aux artisans du territoire, après enregistrement initial obligatoire, selon les modalités d'accueil et de facturation propres aux ex-collectivités. Sur Rieumes, la facturation se fait sur la base d'une pesée (présence d'un pont bascule) tandis que sur Le Fousseret, elle est basée sur un tarif forfaitaire au passage. Ces conditions ont été votées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne par délibération (D-2017-253-7- 10) et sont précisées dans le tableau ci-dessous (**Tableau 6**).

Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie

LE FOUSSERET (Tarif au passage)	RIEUMES (Tarif au kg)
Encombrants / Tout-venant : 10 € Déchets verts : 20 € Gravats : 10 € DMS : 3 € par litre ou par kg (Avec un minimum d'1 l ou d'1 kg)	Encombrants / Tout-venant : 0,09 € Végétaux : 0,021 € Gravats : 0,005 € Bois : 0,038 € Pelouse : 0,017 € DMS : Peintures, filtres, solvants : 0,60 € Produits phyto : 1,80 €

L'accueil est assuré par les agents de déchèterie qui orientent les usagers et contrôlent la conformité des dépôts. La déchèterie est un service complémentaire à la collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMR, Emballages Recyclables, et Verre). Les usagers peuvent y déposer tous les déchets volumineux, encombrants ou dangereux qui ne peuvent, et ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les flux de déchets acceptés sont les suivants :

Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne

Tout-venant	Ferrailles	Bois	Branchages
Pelouses	Gravats	Cartons	Gros électroménager
Petit électroménager	Ecrans	Déchets Ménagers Spéciaux	Lampes et Néons
Huile de vidange	Huile alimentaire usagée	Piles et batteries	Papiers Graphiques
Emballages Ménagers Recyclables	Verre d'emballage	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (patients en auto-traitement)	Pneus de véhicules légers (propres)
Textiles et Chaussures usagés	Radiographies médicales	Mobilier usagé	

Les jours et horaires d'ouvertures sont compilés dans le **Tableau 8** qui suit :

Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne

RIEUMES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00								
Professionnels			9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00		
LE FOUSSERET	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers et Professionnels	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00								
MONDAVEZAN	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00								

Les flux de déchets collectés en déchèterie suivent également une filière de traitement/valorisation spécifique à leur nature (cf. **Figure 12**).

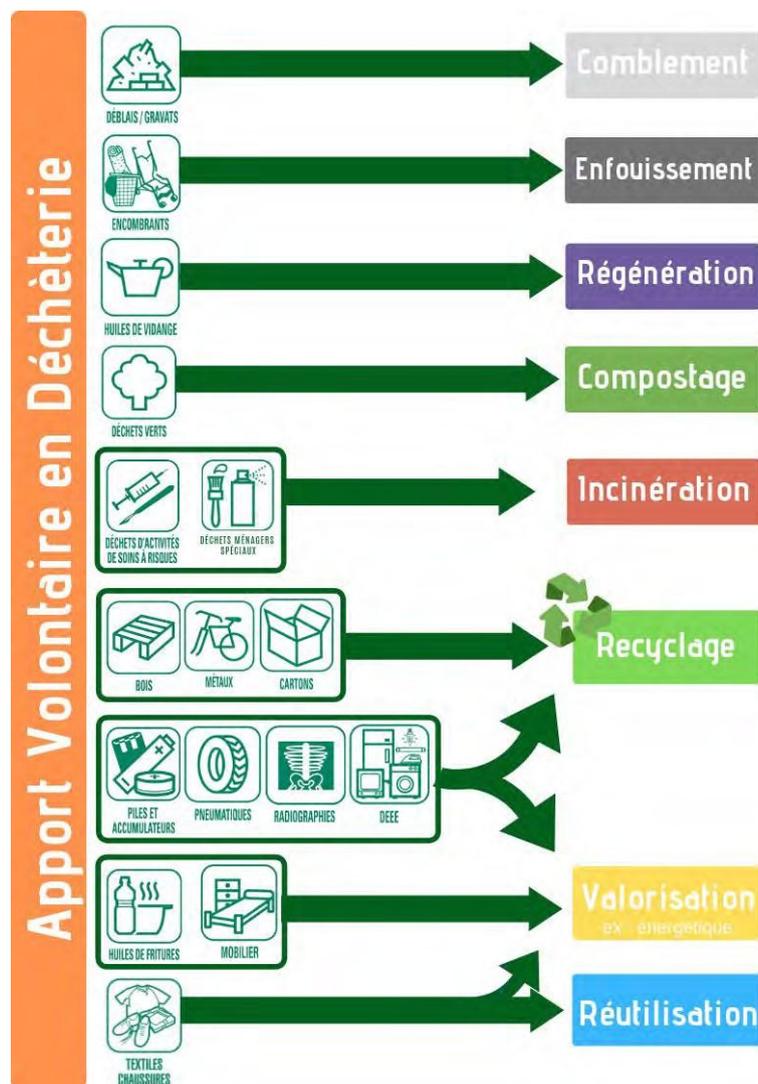


Figure 10 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie

2.6 SYNTHÈSE

Les différents flux de déchets pris en charge sont listés dans le **Tableau 9**. Le mode de collecte, la compétence ainsi que l'organisation et l'exutoire de chaque flux y sont également précisés.

Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux

	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
OMr	PAP/AV	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
RSHV - BCMPJ	PAP	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
RSHV - BCMP	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
RSHV - J	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
<i>Acier</i>	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
<i>Aluminium</i>	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
<i>PCNC</i>	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	-
<i>PCC</i>	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	-
<i>PET clair</i>	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
<i>PET foncé</i>	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
<i>PEHD</i>	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
<i>Papiers</i>	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
<i>Refus de tri</i>			SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Verre	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	Verrerie Ouvrière d'Albi	Recyclage	Verrerie Ouvrière d'Albi (81)
Déchets vert	PAP/Déchèterie	Régie	SARL Gajan (Déchèterie) Suez Environnement (PAP)	Compostage	SARL Gajan (Déchèterie) Plateforme de Roquefort-sur-Garonne (PAP)
Textiles	AV	Le Relais	Le Relais	Réutilisation / Recyclage	Centre de tri de Marciac (32)
Encombrants	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Cartons	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Recyclage	Véolia Midi-Pyrénées
Ferrailles	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services / PAFM Recyclage	Recyclage	-
Gravats	Déchèterie	Régie	Denjean	Comblement	-

	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
Bois	Déchèterie	Régie	Corudo	Valorisation énergétique / Recyclage	Corudo (31)
Electroménagers (DEEE)	Déchèterie	Régie	Ecosystèmes	Réparation / Recyclage	Envie 2E (31)
Déchets Dangereux (DDS)	Déchèterie	Régie	EcoDDS Eoval (<i>hors périmètre EcoDDS</i>)	Incinération spéciale	SIAP (33)
Mobilier usagé (DEA)	Déchèterie	Régie	Ecomaison	Recyclage / Valorisation	Corudo (31)
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Régie	Corépile	Recyclage / Valorisation	-
Lampes et tubes	Déchèterie	Régie	Recylum	Recyclage / Valorisation	Artemise (10)
DASRI	Déchèterie	Régie	DASTRI	Incinération spéciale	SETMI (31)
Huiles minérales	Déchèterie	Régie	Carmausine de récupération	Régénération	-
Huiles alimentaires usagées	Déchèterie	Régie	Diélix	Valorisation énergétique	Véolia (31)
Batteries	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services / PAFM Recyclage	Recyclage / Valorisation	-
Radiographies médicales	Déchèterie	Régie	Remondis	Recyclage	-
Pneus de véhicules légers	Déchèterie (Rieumes)	Régie	Aliapur Drohé (<i>non conformités</i>)	Recyclage / Valorisation énergétique	-

Régie / Délégation / Prestation ou Partenariat

CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets relève d'une volonté politique forte de la CC Cœur de Garonne. Engagée dans un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC Cœur de Garonne s'est lancée dès 2018, dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Outre les exigences écologiques visant à préserver les ressources et réduire les pollutions (LTECV), la prévention des déchets s'avère être un impératif financier compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment de traitement, observés ces dernières années.

3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Pour évaluer concrètement l'évolution de la production de déchets sur le territoire, il est demandé aux collectivités de présenter, dans le cadre du rapport annuel du SPGD, l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. Cet indice se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice de réduction des DMA} = (\text{Tonnage}_{2020} \times 100) / \text{Tonnage}_{2010}$$

Avant de présenter et d'interpréter les résultats, il convient de rappeler quelques particularités spécifiques à la CC Cœur de Garonne.

- ✓ Dans son projet ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'était fixée trois objectifs prioritaires sur la réduction des quantités destinées à l'enfouissement, les quantités d'OMA et les quantités de biodéchets dans les OMR à l'horizon 2022 et 2025 (**Figure 13**) :

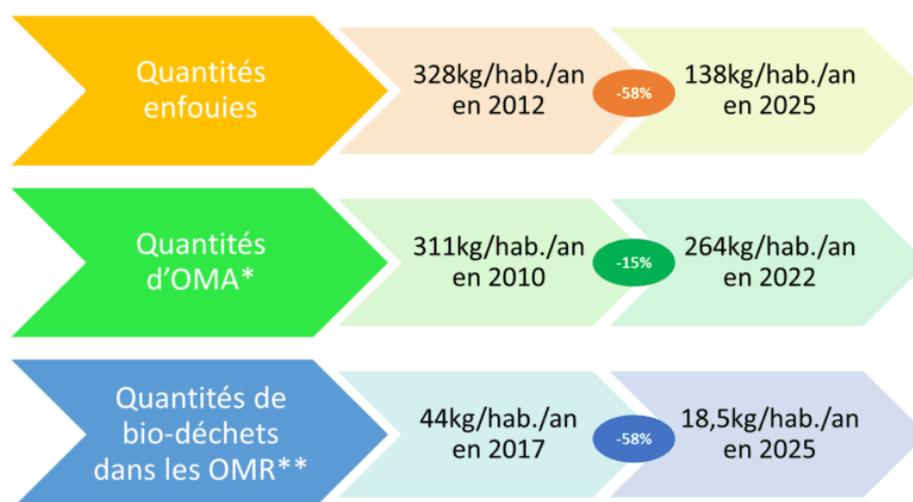


Figure 11 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne

- ✓ Concernant l'année de référence pour le calcul de l'indice de réduction des déchets, si les données de tonnages des OMA sont disponibles et représentatives pour l'année 2010, il en va différemment à propos des DMA puisque la déchèterie de Mondavezan n'a ouvert ses portes qu'en juillet 2011. **L'année 2012** étant la première année pour laquelle la collectivité dispose des données de flux complets pour la déchèterie de Mondavezan, elle constitue **la première année vraiment représentative des données de DMA** et donc **l'année de référence par rapport aux objectifs de réduction au lieu de 2010**.

Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA

	OMA	DMA
Année de référence	2010	2012

- ✓ La CC Cœur de Garonne a été marquée par une évolution rapide de sa population entre 1999 et 2015 passant de 23 974 à 34 402 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de +2%. L'augmentation de la population sur 5 ans (2010 à 2015) est de +5,2%. Cette donnée biaise donc fortement l'observation des seuls tonnages.
- ✓ La CC Cœur de Garonne est une entité encore « jeune », ayant hérité de l'organisation propre à chacune des ex-collectivités. Le SPGD mobilise donc un effort important pour harmoniser et optimiser le service aux administrés.

		DMA	OMR	OMA	Déchèterie	DMA (hors gravats)	Enfouissement
2022	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	19 656	6949	9731	10 986	17461	10 066
	Performances à l'habitant	541,28	191,35	267,97	283,41	480,84	277,19
2023	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	18 877	4 304	7 395	11 483	16 592	7 906
	Performances à l'habitant	556	123	236	313	495	215

Tableau 11 : Valeur de l'indice 2021, calculé sur la base des tonnages.

On note pour 2023, une baisse globale :

- ✓ Une baisse des tonnages d'OMR liée à la mise en place de la tarification incitative,
- ✓ Une baisse des OMA, malgré une augmentation des collectes sélectives,
- ✓ Une augmentation des quantités déposées en déchèterie (Tout-venant, **gravats, bois et déchets verts** et **mobilier** principalement),
- ✓ Une baisse logique des DMA (avec ou sans gravats) traduit par la baisse des OMR.

3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

Dans le cadre de sa démarche ZDZG, la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est engagée sur plusieurs thématiques relevant de la prévention des déchets et de la sensibilisation (communication et sensibilisation, PLPDMA, gestion de proximité des biodéchets, mode de financement et connaissance des coûts...). Les actions menées depuis 2021 sont synthétisées dans les lignes qui suivent.

3.3 PLPDMA

Engagement obligatoire du projet ZDZG, l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été initié par la CC Cœur de Garonne en mars 2018 et officialisé **par délibération le 29 mai 2018**.

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il doit également établir le dispositif de suivi et d'amélioration continu du programme. Ce plan sans durée limitée est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

L'année 2019 a permis la finalisation du PLPDMA, ainsi que sa **consultation publique (délibération du 02/10/2019)** et son **approbation finale par délibération le 17 décembre 2019**.

Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail précisés dans le **Tableau 12** :

Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA

AXES	THEMATIQUES
AXE A	Eco-exemplarité des collectivités
AXE B	Gestion de proximité des biodéchets
AXE C	Lutte contre le gaspillage alimentaire (GA)
AXE D	Consommation responsable
AXE E	Prolongement de la durée d'usage
AXE F	Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
AXE G	Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes
AXE H	Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA

Le PLPDMA est établi pour la période 2018-2024.

3.4 CONNAISSANCE DES COÛTS

Dans le cadre du programme ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts selon la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette méthode garantit une connaissance détaillée des coûts selon les flux et les étapes techniques (matrice des coûts), ce qui en fait un excellent outil pour la gestion du service.

Grâce à cette démarche, initiée en 2018, la CC Cœur de Garonne produit annuellement sa matrice des coûts et la déclare sous SINOE. La matrice de l'année N est produite et validée sur l'année N⁺¹. La collectivité dispose ainsi de ses matrices des coûts pour les années 2017 à 2023.

La matrice 2023 a été réalisée sur le premier semestre 2025 et validée sous SINOE au printemps. Les résultats sont présentés au paragraphe **7.5 Coûts du service**.

3.5 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE

3.5.1 Autocollant Stop-Pub

Tout au long de l'année, le service propose des autocollants stop-pub : lors des différentes manifestations, sur les déchèteries et aux accueils des bureaux Cœur de Garonne, ainsi qu'en mairies (**Figure 15**). Un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres, c'est 40 kg de déchets d'imprimés publicitaires non sollicités évités et de nombreuses ressources préservées !



Figure 12 : Autocollant stop pub

3.5.2 Promotion du compostage individuel :

L'étude de caractérisation ayant révélé une part importante de fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles, la C.C. Cœur de Garonne a souhaité poursuivre la campagne de promotion du compostage auprès des ménages engagée par les anciennes collectivités en proposant des composteurs individuels à tarif préférentiel (15 €) mis à disposition sur les déchèteries de Rieumes et Mondavezan.

Ce sont ainsi **528 composteurs** qui ont été distribués aux usagers sur l'ensemble du territoire en 2023 (pour rappel depuis 2021 : 1 418 composteurs vendus).



Figure 13 : Composteur individuel

3.5.3 Promotion du compostage collectif :

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. C'est pourquoi la Communauté de Communes Cœur de Garonne propose aux communes de pouvoir accueillir des points de compostage collectif dès 2023 afin de pouvoir orienter les particuliers qui ne bénéficient pas de jardin privatif et ne peuvent acquérir de composteur individuel.

La collectivité fournit le matériel et apporte les conseils nécessaires aux référents désignés par la commune.



Figure 15 : Composteur collectif



Figure 14 : Flyer référent compostage collectif

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Un rappel des tonnages et des performances est présenté ci-dessous.

Tableau 13 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets

Flux	2023		2022	
	Tonnages	Kg/hab.	Tonnages	Kg/hab.
OMR	4 303,96	122,91	6948,85	196,21
Tri en mélange (BCMPJ)	1 669,01	47,67	1241,44	35,05
Emballages (BCMP)	142,62	4,07	40,04	1,68
Papiers (J)	40,54	1,16	59,44	1,64
Verre	1 239,11	35,39	1074,59	30,34
Refus de tri (RdT)	768,51	21,95	366,76	10,36
Déchets Verts en PAP	101,85	2,04	133,02	3,76
Tout-venant	2 833,68	80,93	2750,37	77,66
Cartons	394,88	11,28	345,19	9,75
Ferrailles	400,29	11,43	432,00	12,20
D3E	539,87	15,42	360,55	10,18
Déchets verts	3 243,28	92,63	2754,34	77,77
Bois	948,93	27,10	783,55	22,12
Gravats	2 285,80	65,28	2194,65	61,97
Mobilier - DEA	846,65	24,18	330,80	9,34
DMS (Eco-DDS)	41,24	1,18	35,00	0,99
DMS (hors Eco-DDS)	12,65	0,36	10,19	0,29
Piles/Accumulateurs	2,66	0,08	1,99	0,06
Lampes et tubes	1,27	0,004	1,25	0,04
DASRI	0,72	0,002	0,51	0,01
Huiles minérales	25,02	0,80	23,22	0,71
Huile Alimentaire Usagée	2,64	0,08	1,47	0,04
Pneus	2,11	0,60	8,22	0,23
Textiles (TLC)	142,76	4,08	123,77	3,59
Radiographies médicales	0,00	0,00	0,00	0,01
Batteries	4,93	0,14	5,74	0,13
Total OMA	7395,24	211,20	9731,12	267,97
Total Déchèterie*	11 379,96	327,94	10291,62	283,41
Total DMA	18 877,05	539,14	19655,98	541,28
Total DMA Hors Gravats	16 591,25	473,86	17461,33	480,84
Total Enfouissement	7 906,15	225,79	10065,98	277,19
Total Recyclage	3 117,94	89,05	2 873,01	79,12
Total Valorisations	9 399,71	268,44	8 306,85	228,75

*inclus DV-PAP

En 2023, **18 878 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectés par la CC Cœur de Garonne, dont **7 395,24 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)**, soit respectivement **539 et 211 kg/hab./an.**

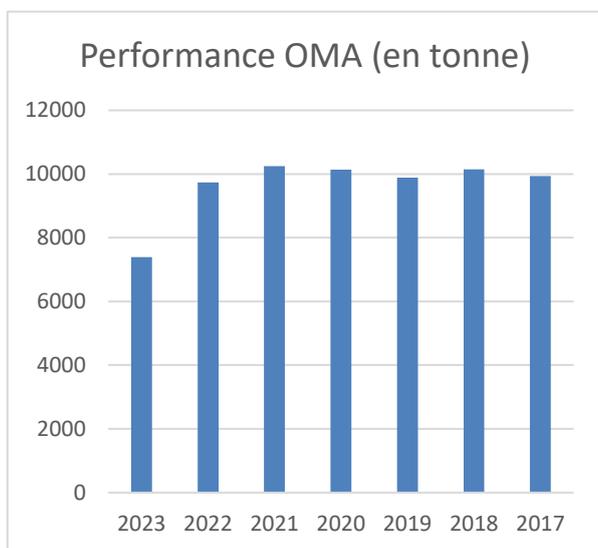


Figure 16 a) : Courbe d'évolution des OMA en performance à l'année tonnes/an

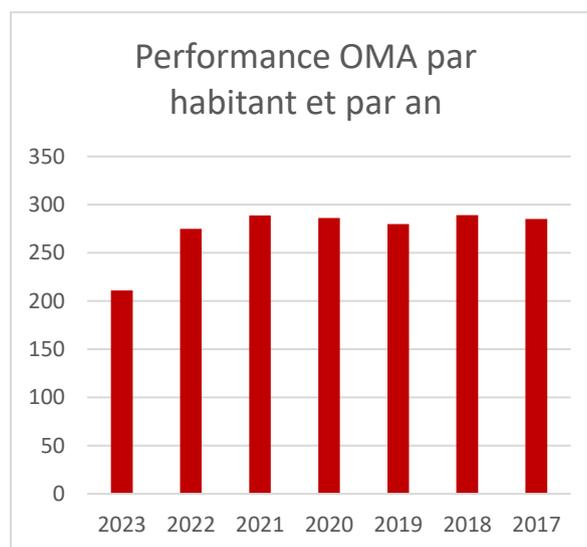


Figure 16 b) : Courbe d'évolution des OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an)

La tarification incitative couplée aux extensions des consignes de tri ont eu les résultats escomptés. Non seulement la moyenne d'OMR atteint un résultat très probant dès la première année de 123 kg/hab., la collecte sélective atteint également son meilleur ratio soit presque 53 kg/hab./an.

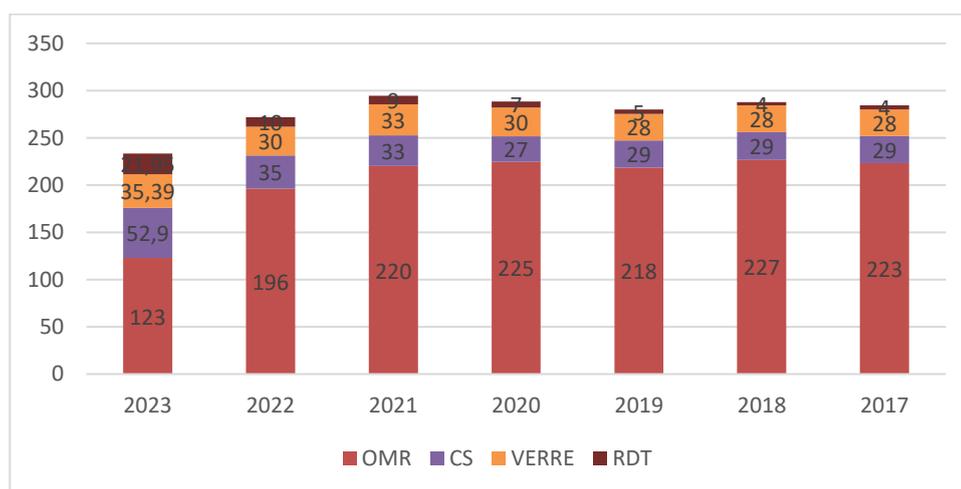


Figure 17 : Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2017

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

En ce qui concerne le recyclage et les modes de valorisation des déchets, le **Tableau 15** présente la part des différents modes de traitement (représentée graphiquement en *Figure 19*).

Tableau 14 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages)

	2023	2022
Enfouissement (OMR, RdT, Tout-venant)	7 906,15	10 065,98
Comblement (gravats)	2 285,80	2 194,65
Recyclage (Recyclables Ferraille, cartons)	3 886,45	2 825,94
Autres valorisations (D3E, DEA, TLC...)	8 628,54	4 523,71
Incinération Spéciale (DMS, DASRI...)	54,62	45,70
TOTAL	21 993,05	19 655,98

La part des déchets enfouis représente 36% en 2023, celle du recyclage 14%. La part des autres valorisations, qui concerne les déchets collectés dont la collecte est assurée par les éco-organismes en charge des filières de traitement (Electroménager, Mobilier, Déchets diffus spécifiques, Lampes...) représente 39%.

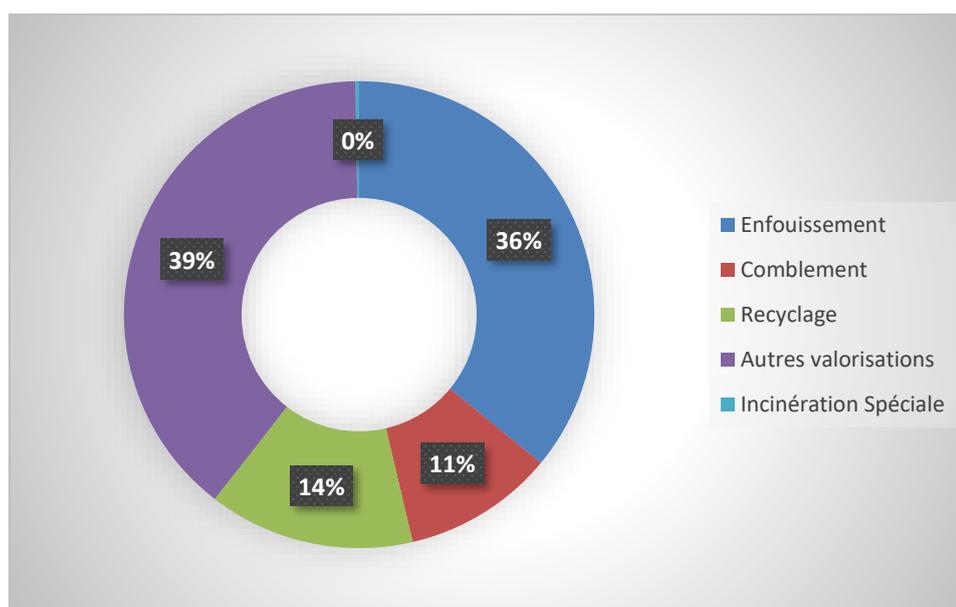


Figure 18 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2023

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION

Le service et l'équipe de communication ont réalisé en 2023 une large diffusion des actions visant à informer et sensibiliser les différents publics sur la mise en place de la tarification incitative.

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

6.1.1 Site Internet

Différentes pages abordent la gestion des déchets sur le site internet de la communauté de communes. Ces pages regroupent des informations pratiques (calendriers de collectes, déchets acceptés en déchèteries, ...), mais aussi un volet dédié à la tarification incitative (pourquoi, comment, quel coût...) ainsi que des chiffres et conseils pour bien gérer ses déchets. (Figure 20).



Figure 19 : Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne

6.1.2 Actualités

Plus de 36 actualités relatives aux déchets ont été publiées en 2023 via le site internet de la communauté de communes. Beaucoup en lien avec la tarification incitative et la création du compte usager, mais aussi pour informer sur les modifications de collecte, les jours fériés, les manifestations diverses, les changements d'horaires en déchèterie pendant l'été ...

La plupart de ces actualités, mais aussi différents mails d'organisation du service, sont envoyés régulièrement aux communes du territoire (jours fériés, modification des tournées, ...).

The screenshot shows a website page with two main sections. The left section, 'Quels sont les tarifs ?', includes a 'GRILLE TARIFAIRE N°1' and explains 'A quoi correspond la grille tarifaire ?' with sub-sections for 'L'ABONNEMENT' and 'LA CONSOMMATION'. The right section, 'Pourquoi la mettre en place ?', lists reasons for implementing a user account system, such as meeting objectives from the energy transition law and reducing waste. A bar chart titled 'Augmentation de la TGAP' shows a steady increase from 2020 to 2025, with a red arrow indicating a '+100% en 5 ans'.

<p>— Pourquoi la création du compte usager est-elle obligatoire ?</p> <p>Ce dernier permet de recenser les besoins de chaque foyer. Il vous permet d'accéder aux services de collecte des déchets.</p> <p>+ Comment faire pour les impôts ?</p> <p>+ Avec le badge, puis-je jeter mon sac d'ordures ménagères dans tous les points d'apport volontaire ?</p> <p>+ Que deviennent les anciens bacs ?</p> <p>+ Quelles sont les dimensions d'un bac ?</p> <p>+ Les résidences secondaires sont-elles soumises à la tarification incitative ?</p> <p>+ A quoi sert la TGAP ?</p> <p>+ Les tarifs sont en TTC ou HT ?</p>

Figure 20 : Exemples d'actualités relatives à la TI

The screenshot shows a website page with two main sections. The left section, 'Les calendriers de collecte des déchets 2022', includes a 'Recycler ses meubles usagés ...' section and a 'LE PREMIER JOUR DU RESTE DE LEUR VIE' section. The right section, 'Une collecte de jouets réussie', includes a 'Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, la communauté de communes Cœur de Garonne a réussi sa collecte de jouets d'occasion' section and a 'Grâce à votre mobilisation, c'est 180 kg de jouets qui ont été déposés sur les 6 points de collecte mis en place sur le territoire de Cœur de Garonne.' section. A photo of a 'point de collecte' bin is also visible.

Figure 21 : Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service

6.1.3 Journal intercommunal

Tous les ans la communauté de communes édite un journal d'information pour l'ensemble des habitants du territoire. En 2023 trois numéros sont parus. Dans chacun des numéros le service gestion des déchets communique sur des sujets en lien avec les déchets.

Le règlement de collecte

La tarification incitative a débuté le 1er janvier 2023 avec une période de test qui a été prolongée jusqu'au 2 mai. La collecte des déchets est assurée normalement mais le décompte des levées de bacs ou dépôts de sacs inclus dans le forfait ne sera comptabilisé qu'à partir du 2 mai.

Le règlement de la collecte va être envoyé à tous les usagers qui ont donné leur adresse mail. Pour les autres, il est disponible sur le site internet (cc-coeurdegaronne.fr/environnement/collecte), auprès de votre mairie.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DE COLLECTE COEUR DE GARONNE

Les bacs restent la propriété de la communauté de communes Cœur de Garonne. Les usagers sont chargés de la sortie la veille de la collecte et de la rentrée des bacs après la collecte. Le nettoyage et l'entretien régulier des bacs de collecte est à la charge des usagers qui en ont la garde juridique.

Tout changement de situation entraînant une modification de la composition du foyer sera pris en charge uniquement au 1er janvier de l'année suivante et après présentation de justificatifs.

1 badge est mis à disposition de chaque foyer. Un second badge pourra être acquis pour convenance personnelle au tarif voté par délibération de Cœur de Garonne.

La perte d'un badge est facturée en accord avec le tarif fixé par délibération. Le badge perdu sera rendu inactif.

Tout sac ou dépôt de déchets au pied d'une colonne ou d'un bac constitue une infraction au règlement de collecte. Les contrevenants pourront supporter les frais de remise en état en accord avec le tarif fixé, ainsi qu'une amende en cas de non-respect du code pénal et/ou de l'environnement pour dépôts sauvages et pourront faire l'objet de poursuites.

En cas de déménagement, l'usager doit contacter Cœur de Garonne pour clôturer son compte et restituer le matériel de collecte à Cœur de Garonne.

Le COMPOSTAGE collectif

A partir du 1er janvier 2024, trier ses déchets alimentaires deviendra obligatoire. Les composteurs répondent à cette nouvelle réglementation.

La loi anti-gaspillage du 10 février 2020 oblige chacun à trier à la source ses biodéchets d'ici le 31 décembre 2023. Cela signifie que les biodéchets ne pourront plus être jetés avec les ordures ménagères.

Le compostage permet de :

- Réduire de 30% les ordures ménagères dans la poubelle et limiter la quantité de déchets enfouis
- Réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèterie
- Produire du compost : un fertilisant naturel et gratuit
- Lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique

Afin de répondre à cette nouvelle directive, Cœur de Garonne propose la solution du compostage. La vente de composteurs à prix préférentiel est une réponse. Pour les personnes n'ayant pas de jardin, 9 communes ont choisi de mettre en place des composteurs collectifs (Béret, Bousens, Cabès, Lhern, Martres-Tolosane, Mauran, Rieumes, Sainte-Foy-de-Peyrolères, Saint-Elix-le-Château). Cette première expérience sera suivie par d'autres communes.

Après l'installation des composteurs collectifs et les différents panneaux explicatifs, Cœur de Garonne formera les référents volontaires qui seront en charge de vérifier leur bon fonctionnement et de sensibiliser les citoyens à leur utilisation. Cœur de Garonne accompagnera ces référents tout au long de l'expérience.

Le COMPOSTAGE collectif

A partir du 1er janvier 2024, trier ses déchets alimentaires deviendra obligatoire. Les composteurs répondent à cette nouvelle réglementation.

Une fois les composteurs collectifs chacun pourra y déposer ses bio afin d'obtenir un compost de qui en réduisant considérablement les déchets ménagers résiduels.

Selon l'Ademe (l'Agence de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie) moyenne 65 kg de déchets de la po au compostage co

Si vous souhaitez être référent compostage, n'hésitez pas à contacter votre commune.

ICI, ON COMPOSTE !

Je vide mon bio seau dans le bac d'apport et j'étale les déchets avec la griffe

Pour le bio seau, je recouvre de 8 grosses poignées de matière sèche

Ambassadeurs de tri - 06 28 08 11 98 - ambassadeurdetri@cc-coeurdegaronne.fr

Un panneau expliquant le mode d'emploi d'un composteur collectif

TROP de MAUVAIS TRI !

Depuis quelques temps, nous constatons une augmentation des refus de tri liés principalement aux sacs plastiques et à l'empilement. Nous vous rappelons que **TOUS** les emballages se trient.

Les refus de tri sont des déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri de Saint-Gaudens. Après la collecte des bacs jaunes ou des colonnes, les emballages ménagers recyclables sont apportés au centre de tri. Ces derniers sont traités manuellement par catégorie de matériaux. Ces refus de tri coûtent très cher à la collectivité.

Tous les emballages doivent être jetés en vrac et non dans des sacs plastiques. Un sac plastique, et plus particulièrement, un sac plastique noir est identifié comme une poubelle d'ordures ménagères. Il sera refusé par le centre de tri même si celui-ci contient des emballages.

Lorsque les déchets recyclables de différentes matières sont embossés les uns dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer. Ils partent donc en refus de tri, à l'enfouissement.

Toutes ces erreurs de tri contribuent à l'augmentation globale du coût de traitement des déchets. Quel qu'il soit, un déchet mal trié entraîne des conséquences financières qui, immédiatement, se repercutent sur tous les contribuables.

Dans le bac ou la colonne jaune : pas d'emballage dans un sac, pas d'emballage emboîté. Merci de les jeter en vrac !

Quelques chiffres

- 31% d'ordures ménagères en moins par rapport à 2022
- Augmentation des erreurs de tri de 21%
- Coût des interventions manuelles sur les déchets retrouvés dans les collectes de tri : **70 000 €**

Figure 22 : Pages publiées en 2023 sur le journal de Cœur de Garonne

Les sujets abordés étaient les suivants :

- Janvier 2023 : La tarification incitative, les déchets dangereux, les textiles (3 pages)
- Mai 2023 : Le règlement de collecte de collecte, la tarification incitative (2 pages)
- Septembre 2023 : Le compostage collectif, le mauvais Tri, la tarification incitative, la semaine européenne de la réduction des déchets (5 pages)

6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

Semaine Européenne de la réduction des déchets Journée nettoyage de la nature

Cette année, la CC Cœur de Garonne a organisé la « Semaine Européenne de la réduction des déchets ». A travers des thématiques ciblées, des visites au centre d'enfouissement de Lieoux et du centre de tri de Villeneuve de Rivière et une journée « Nettoyons la nature », ce sont seize communes qui ont répondu favorablement à une participation.

Trois communes ont accueilli des animations avec la participation du Repair Café Peyrolien et les ambassadrices de tri.

Cette SRED a touché plus de 180 personnes.



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En novembre 2023, participez aux animations

C'est décidé, je réduis mes déchets !

- à Palaminy le 18/11
- à Castelnau-Picampeau le 19/11
- à Martres-Tolosane le 22/11
- à Cazères le 23/11
- à Rieumes le 23/11
- à Bousens le 25/11
- à Lherm le 25/11
- à Marignac-Lasclares les 18 et 25/11
- à Mauran le 25/11
- à Ste Foy-de-Peyrolières le 25/11
- à Montoussin le 26/11
- à Saint-Élix-le-Château le 26/11

Toutes les infos sur cc-coeurdegaronne.fr/SERD2023 ou au 06 26 06 11 98



Figure 23 : Affiche SERD 2023



Figure 24 : Les participants sur la commune de Martres-Tolosane



Figure 25 : Zone de réception des déchets au centre d'enfouissement de Lieoux



Figure 26 : Prévention au centre de tri de Villeneuve de Rivière

6.3 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le déploiement du matériel de collecte a commencé au mois de mai 2022.

Suite aux enquêtes de dotation et à la création des comptes des administrés, des permanences ont été réalisées sur l'ensemble du territoire où bacs et badges ont été distribués en fonction du mode de collecte mis en place sur les communes.

12 250 Bacs et 5871 badges auront été distribués.

6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION

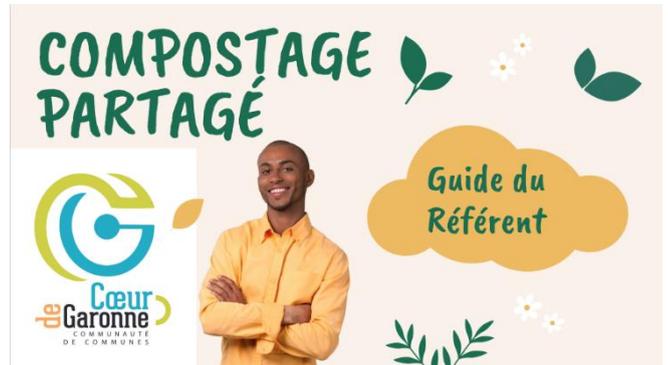
Le service de gestion des déchets distribue régulièrement des documents de communication pour ses usagers : grille tarifaire, mémo-tri, calendrier de collecte, autocollant stop pub, guide du compostage,

...

Les communes du territoire disposent d'exemplaires de ces documents dans leurs mairies. Ces outils sont également disponibles dans les 3 « Maisons de Cœur de Garonne » du territoire. Les permanences de distribution des bacs ont été maintenues, le mercredi à la déchèterie de Rieumes et le vendredi à la déchèterie de Mondavezan.

Tous les ans, le service réalise également des calendriers de collectes pour les communes collectées en porte à porte.





janvier **février** **mars** **avril**

mai **juin** **juillet** **août**

septembre **octobre** **novembre** **décembre**

Vous devez obligatoirement ouvrir un compte usager auprès de Coeur de Garonne et le fermer en cas de départ du logement.

Chaque litre de votre bac sera compté. Pensez à rentrer votre bac après la collecte.

Les bacs sont la propriété de Coeur de Garonne, vous devez les nettoyer régulièrement.

Les bacs non conformes aux consignes de collecte seront refusés lors du ramassage.

Les jours fériés, les bacs ne sont pas collectés. Les jours de rattrapage sont indiqués sur ce calendrier.

Vous pouvez aussi vous inscrire aux actualités de Coeur de Garonne, via le site coeurdegaronne.fr afin de recevoir un mail de rappel 15 jours avant.

Collecte des ordures ménagères
Collecte de tri
Collecte des 2 bacs

Une question ?
 Contactez le service gestion des déchets **05 61 91 94 96**
achats@coeurdegaronne.fr Plus d'informations sur coeurdegaronne.fr

Figure 27 : Quelques exemples de documents de communication à destination des usagers (mémo-tri, Stp-pub, guide du compostage...)

CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service s'élevèrent à 6 207 366,88 € pour l'année 2023 (soit 177,27€/habitant), contre 5 398 693,44 € en 2022, soit une augmentation de 13%. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissement) sont de 5 739 114,93 € contre 5 063 270,81 € en 2022 (soit +12%), les principales dépenses du service correspondent aux prestations de transport, traitement des déchets (36%) et les charges de personnels (39%).

Tableau 15 : Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
PRESTATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS <i>Dont TGAP</i>	2 253 675,60 € <i>411 119,96 €</i>	2 058 238,37 € <i>393 138,10 €</i>
CHARGES DE PERSONNEL	2 429 617,33 €	2 136 741,60 €
CARBURANTS	254 599,56 €	274 221,10 €
ENTRETIEN DES VEHICULES	314 621,88 €	231 822,42 €
FONCTIONNEMENT DES LOCAUX	75 258,96 €	46 382,91 €
COMMUNICATION	20 073,66 €	21 704,68 €
PREVENTION – ACCOMPAGNEMENT TI	6 834,99 €	25 321,81 €
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	342 949,27 €	214 969,34 €
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	41 483,68 €	53 868,58 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	468 251,95 €	335 422,63 €
TOTAL	6 207 366,88 €	5 398 693,44 €
<i>Hors Dotation aux amortissements</i>	<i>5 739 114,93 €</i>	<i>5 063 270,81 €</i>

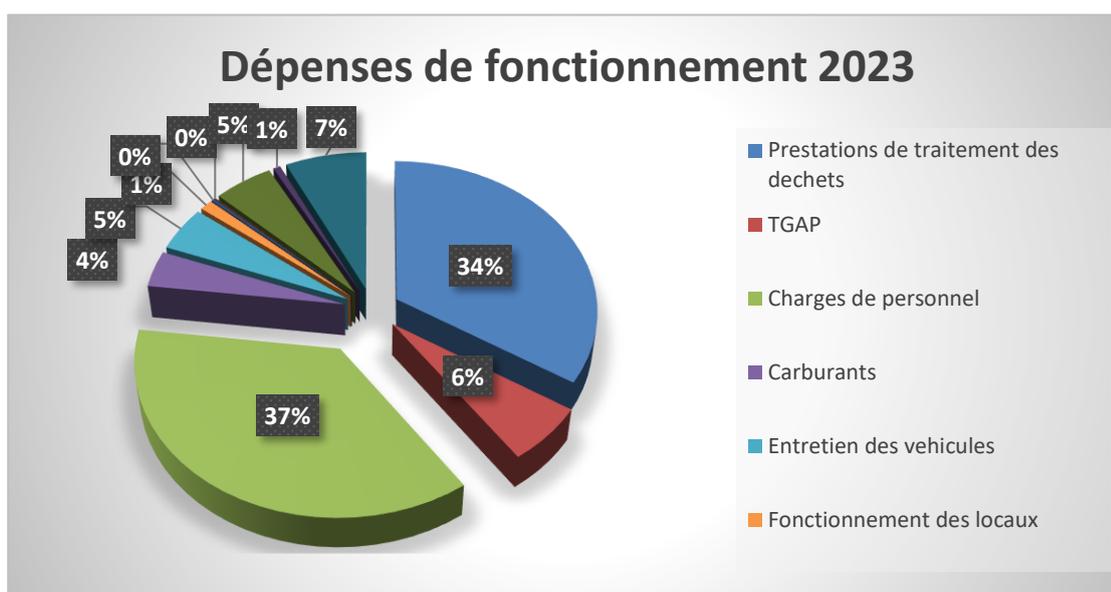


Figure 28 : répartition des dépenses de fonctionnement

Le **Tableau 16** présente les principaux prestataires du service, les sommes versées sur l'année 2023 dans le cadre des prestations effectuées et le type de contrat correspondant liant la collectivité et le prestataire.

Tableau 16 : principaux prestataires du service

MONTANT DES PRINCIPALES PRESTATIONS	2023	Type de contrat
SYSTEM / SIVOM St GAUDENS (TRANSPORT/TRAITEMENT OMR+RSHV+CARTONS+TOUT-VENANT)	1 812 157,75 €	Adhésion syndicat
SARL GAJAN (TRANSPORT/TRAITEMENT DECHETS VERT)	93 032,39 €	Marché de prestation
CORUDO (TRANSPORT/TRAITEMENT BOIS + GRAVATS)	65 617,47 €	Marché de prestation
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE (TRANSFERT OMR ET BCMPJ)	39 979,95 €	Convention de prestation
EOVAL (TRANSPORT/TRAITEMENT DDS HORS EcoDDS)	22 302,36 €	Marché de prestation

7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service totalisent 5 090 911,85 € (soit 145,39 €/habitant). La majeure partie des recettes provient de la Tarification incitative (75%).

Tableau 17 : Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2022
SOUTIENS ET RACHATS (ECO-ORGANISMES ET REPRENEURS)	557 615,49 €	559 498,73 €
SERVICE AUX PROFESSIONNELS (FFACTURATION DECHETERIE)	213 321,80 €	131 946,77 €
FISCALITE (TARIFICATION INCITATIVE)	3 835 702,55 €	4 316 431,00 €
AIDES ET SUBVENTIONS (ADEME...)	326 510,72 €	67 380,48 €
REMBOURSEMENTS SUR PERSONNELS (ARRETS MALADIE)	126 686,52 €	77 262,56 €
AUTRES RECETTES (DIVERS)	31 074,77 €	7 605,31 €
TOTAL	5 090 911,85 €	5 160 124,85 €

Recettes de fonctionnement 2023

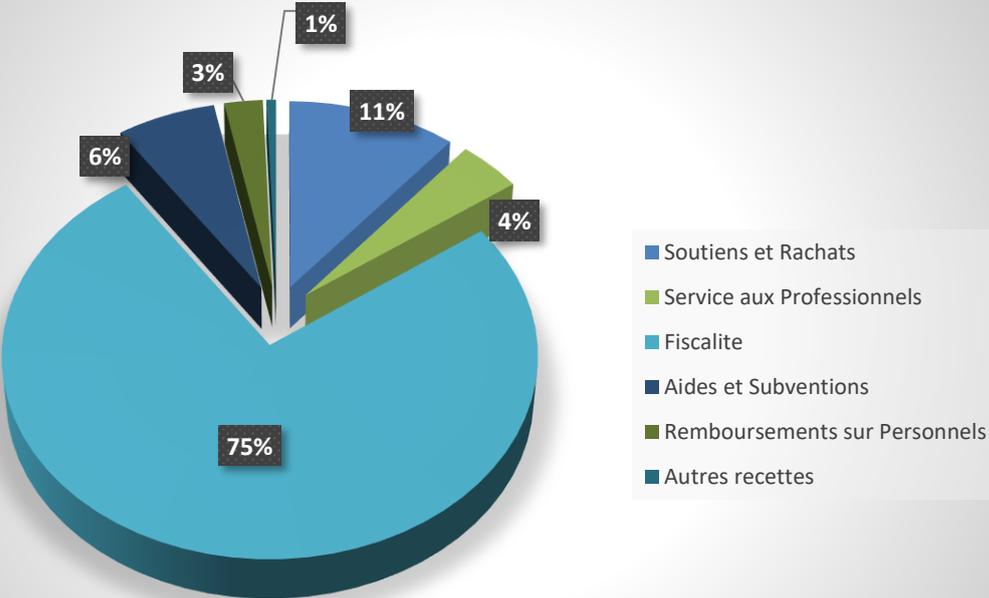


Figure 29 : répartition des recettes de fonctionnement

7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 020 476,04€. L'essentiel des dépenses d'investissement réalisées a permis l'achat de colonnes pour la mise en place des points d'apport volontaire.

Tableau 18 : Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2022
ACHAT DE CONTENEURS	498 113,35 €	587 336,96 €
AMENAGEMENT DECHETERIE	0,00€	0,00€
AMENAGEMENT DES PAV	0,00€	0,00€
ÉQUIPEMENT DES LOCAUX	0,00€	0,00€
ACHAT DE VEHICULES ET ENGIN	0,00€	0,00€
EQUIPEMENT MISE EN ŒUVRE TI	0,00€	0,00€
GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	0,00 €	0,00 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	232 684,53 €	23 330,00 €
MISE A JOUR DES SUBVENTIONS	0,00 €	3 835,00 €
AUTRES	289 678,16 €	504 451,89 €
TOTAL	1 020 476,04 €	1 118 953,85 €

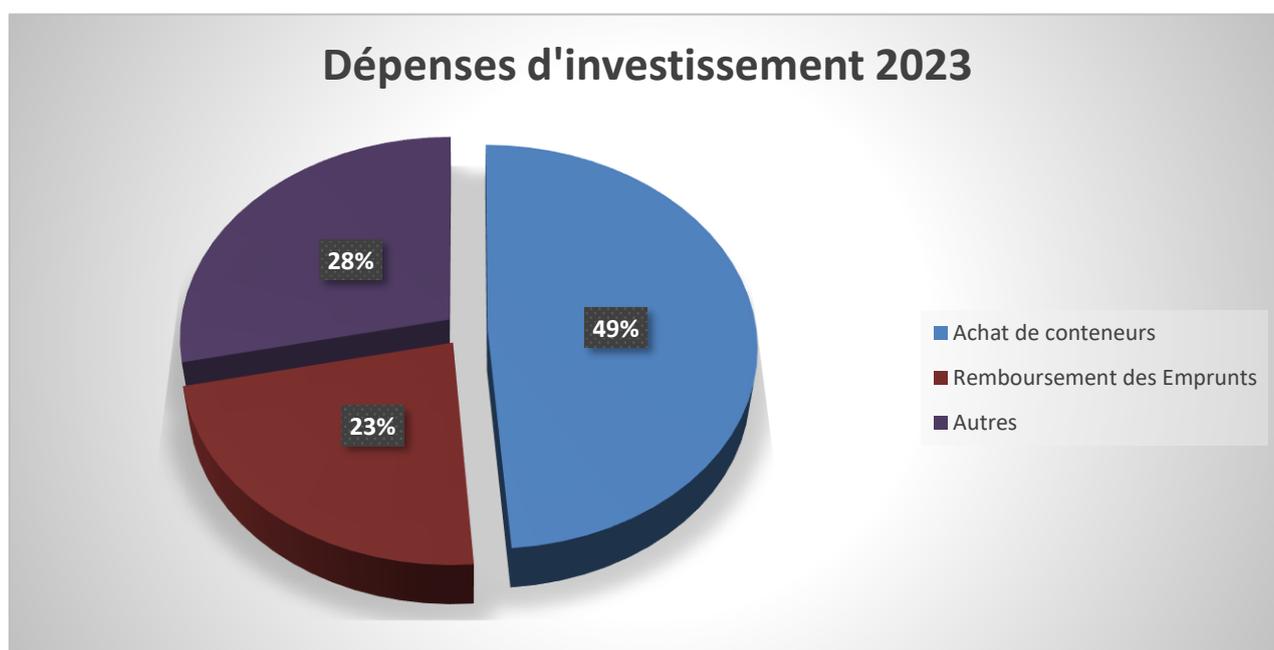


Figure 30 : répartition des dépenses d'investissement

7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

La collectivité n'a pas contracté d'emprunt pour cette année. La dotation aux amortissements représente un montant de 468 251,95 €.

Tableau 19 : Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2022
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	468 251,95 €	335 422,63 €
EMPRUNT	0,00€	500 000,00 €
SUBVENTIONS	0,00€	0,00 €

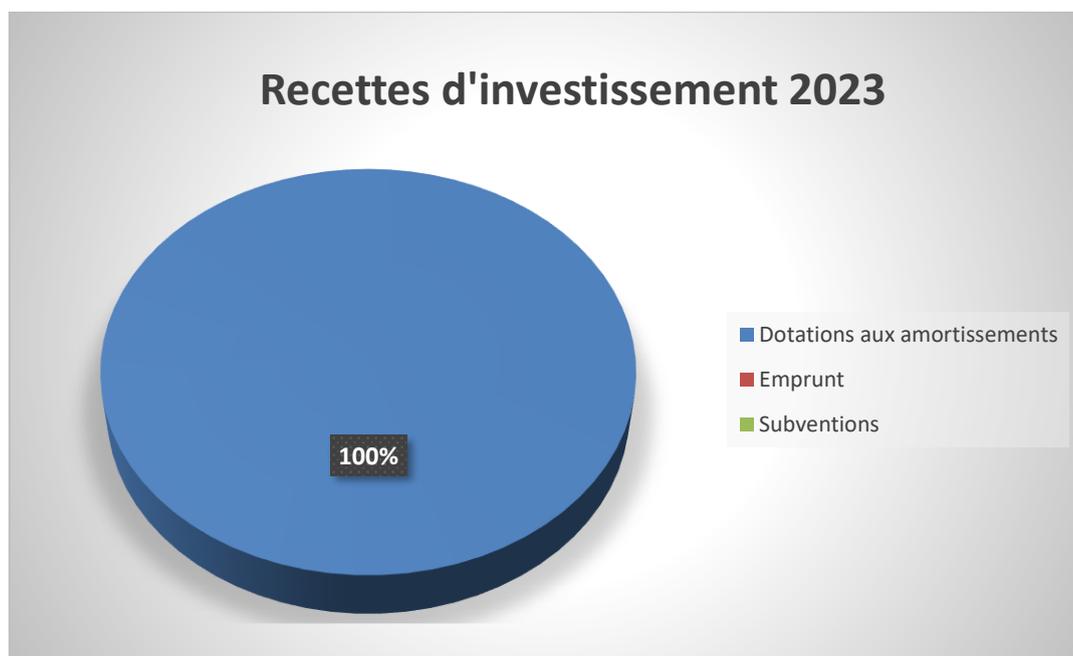


Figure 31 : répartition des recettes d'investissement

7.5 COÛTS DU SERVICE

Le SPGD représente un coût aidé HT de 5 180 476 € pour 20 154 tonnes collectées et traitées.
Le coût aidé HT par habitant est de 148,00€.

COÛTS AGREGES	HT
Coût complet	5 767 486 €
Coût aidé	5 180 476 €
€/HABITANT	HT
Coût complet	164,70 €
Coût aidé	148,00 €
€/TONNE	HT
Coût complet	323,00 €
Coût aidé	290,00 €

Tableau 20 : coûts du service – matrice 2023

CHAPITRE 8 : LES PROJETS

L'année 2024 verra le développement des projets suivants :

Accompagnement des administrés sur leur gestion des déchets, prévention individualisée ou en animation.

- ✓ Mise en place des prélèvements automatiques pour la facturation de la tarification incitative
- ✓ Mise en place d'un abattement pour les personnes adultes en logement individuel (collectées en bac individuel ou en point d'apport volontaire) utilisant des protections anatomiques liées à la dépendance et/ou en situation de handicap
- ✓ Développement de composteurs individuels pour les particuliers et accentuation du développement des composteurs collectifs auprès des communes, habitations collectives, établissements scolaires, associations...
- ✓ Organisation des collectes, diminution des collectes des ordures ménagères pour les communes de moins de 2 000 habitants
- ✓ Communication et information auprès des usagers du service tout au long de l'année.

Annexe

Table des figures

Figure 1 : Tri des déchets	5
Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Cœur de Garonne	7
Figure 3 : Organigramme du service de gestion des déchets.....	8
Figure 4 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques	10
Figure 5 : Photo de la collecte en porte à porte	12
Figure 6 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne.....	13
Figure 7 : Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne	14
Figure 8 : Destinations de traitement des différents flux collectés.....	17
Figure 9 : Positionnement des déchèteries sur le territoire.....	19
Figure 10 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie.....	21
Figure 11 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne.....	25
Figure 12 : Autocollant stop pub	28
Figure 13 : Composteur individuel.....	29
Figure 14 : Fluer référent compostage collectif.....	29
Figure 15 : Composteur collectif.....	29
Figure 16a : Détail des flux d'OMA en performance en tonne depuis 2017	31
Figure 16b : Détail des flux d'OMA en performance par habitant depuis 2017	31
Figure 17 : Détail des flux de DMA (OMA, Déchèterie hors Déchets Verts [HDV] et Déchets Verts) en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010.....	31
Figure 18 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2023	32
Figure 19 : Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne.....	33
Figure 20 : Exemples d'actualités relatives à la tarification incitative.....	34
Figure 21 : Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service.....	34

Figure 22 : Pages publiées en 2023 sur le journal de Cœur de Garonne	35
Figure 23 : Affiche SERD édition 2023	36
Figure 24 : Participants sur la commune de Martres-Tolosane	36
Figure 25 : Zone de réception des déchets au centre d'enfouissement de Lieoux.....	37
Figure 26 : Prévention au centre de tri de Villeneuve de Rivière.....	37
Figure 27 : Quelques exemples de documents de communication à destination des usagers (mémo-tri, Stp-pub, guide du compostage)	38
Figure 28 : répartition des dépenses de fonctionnement	40
Figure 29 : répartition des recettes de fonctionnement	42
Figure 30 : répartition des dépenses d'investissement.....	43
Figure 31 : répartition des recettes d'investissement.....	44

Table des Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne	6
Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie	9
Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2023	15
Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé	16
Tableau 5 : Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne	18
Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie	20
Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne.....	20
Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne.....	21
Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux.....	23

<i>Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA.....</i>	26
<i>Tableau 11 : Valeur de l'indice 2021, calculé sur la base des tonnages.</i>	26
<i>Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA</i>	27
<i>Tableau 13 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets 2023</i>	30
<i>Tableau 14 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages)</i>	32
<i>Tableau 15 : Dépenses de fonctionnement</i>	40
<i>Tableau 16 : principaux prestataires du service</i>	41
<i>Tableau 17 : Recettes de fonctionnement.....</i>	41
<i>Tableau 18 : Dépenses d'investissement</i>	43
<i>Tableau 19 : Recettes d'investissement</i>	44
<i>Tableau 20 : coûts du service – matrice 2023</i>	45